

# Comptes-rendus

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Comptes-rendus.

---

PAUL HARSIN, professeur à l'Université de Liège: *Comment on écrit l'histoire*. Librairie E. Droz, 1933. Un volume in-16 de 150 pages.

Nous recommandons vivement ce petit livre, très bon marché, mais vraiment excellent, aux membres de la Société d'histoire désireux de s'initier aux méthodes de travail de l'historien. C'est un manuel précis et commode, allégé de tous détails, mais qui donne vraiment l'essentiel de la critique historique. L'auteur, qui est trop modeste, écrit: « c'est un peu le cas de tous les manuels de méthodologie historique de ne pouvoir guère sortir du champ des banalités ». Il ajoute aussitôt: « Et pourtant certaines de ces banalités sont particulièrement bonnes à répéter et toutes sont utiles à lire ». Tous ceux qui ont pratiqué le difficile métier d'historien et, plus encore, ceux qui l'enseignent aux étudiants de nos Facultés donneront pleinement raison au très distingué professeur belge.

G. CASTELLA.

COMTE PIERRE DE ZURICH: *Une femme heureuse, M<sup>me</sup> de la Briche (1755-1844). Sa famille, son salon, le château du Marais*. Un beau volume in-octavo, avec 13 planches hors-texte. Paris, E. de Boccard, 1934.

*Les voyages en Suisse de Madame de la Briche en 1785 et 1788*. Un volume in-octavo, avec 8 planches hors-texte. Paris et Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1935.

Notre aimable vice-président, délaissant pour un temps des travaux plus sévères, vient de nous donner deux beaux livres sur une séduisante Française du monde de la finance, qui traversa l'Ancien Régime à son déclin, la Révolution, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, et qui connut et aima notre pays. C'est une figure délicieuse et un beau caractère que M<sup>me</sup> de

la Briche, qui posséda le bonheur et le répandit si bien autour d'elle que Châteaubriand en écrit: « cette excellente femme dont le bonheur n'a jamais pu se débarrasser ». Le plus important des volumes nous la montre dans sa famille, dans ses salons de Paris et du Marais et peint toute une société où apparaissent les plus beaux noms de France: l'index onomastique est, à lui seul, pour l'historien, un vrai kaléidoscope. Les « Voyages » évoquent la Suisse au temps des chaises de poste et des diligences, et la pastorale qu'interrompirent, dix ans après, les demi-brigades du Directoire.

Adélaïde-Edmée Prévost, née à Nancy, le 9 décembre 1755, épousa en 1780 Alexis-Janvier Lalive de la Briche, beau-frère de la célèbre M<sup>me</sup> d'Épinay. Cet « aimable cavalier », de vingt ans plus âgé qu'elle, était au vrai, écrit M. de Zurich, « un célibataire endurci qui fut très étonné d'avoir consenti à prendre femme ». L'union ne fut pas très heureuse. La jeune femme, nature expansive et tendre, eut tôt à subir des désillusions. Mais elle était assez raisonnable et assez bonne chrétienne pour s'adapter à la situation, et « sans aimer son mari d'amour, elle lui voua une sincère amitié ». Elle put heureusement reporter bientôt sa tendresse sur la petite Caroline, qui naquit en 1781. Quatre ans après, en 1785, au cours d'un voyage en Suisse des jeunes époux, Alexis de la Briche mourut à Zurich de la petite vérole.

Après les quelques mois de retraite imposés par son veuvage, M<sup>me</sup> de la Briche ouvrit à Paris et au château du Marais, en été, ses salons qui devaient demeurer célèbres. Parmi les habitués, on retiendra deux noms: celui de son inséparable amie, la comtesse Charles de Damas, à laquelle elle adressa les lettres pendant ses voyages en Suisse en 1785 et 1788, et le comte Louis d'Affry, le futur landamman de la Suisse, alors capitaine au régiment des Gardes suisses. Les Mémoires, utilisés avec un soin critique des plus sagaces par M. de Zurich, relatent toute l'histoire de l'amitié que M<sup>me</sup> de la Briche inspira à notre illustre compatriote. Un d'Affry, tendre et passionné, mais qui sut rester un ami, nous est révélé par ce touchant épisode; la manière toute chevaleresque dont il sut tenir sa parole ajoute à la droiture de ce caractère de gentilhomme.

L'amitié entre personnes encore susceptibles d'amour peut avoir une douceur exquise, qui charme la vie sans l'entraver; mais ce n'est pas un sentiment simple. Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à lire le récit de l'épisode suivant qui se passa en 1788, à Fribourg. Nous laissons la parole à M. de Zurich: « Le souvenir de Louis d'Affry ne cessait de poursuivre M<sup>me</sup> de la Briche au cours de ses pérégrinations. C'était à Fribourg. « Je me promenais

dans la ville avec M. de Praroman, lorsqu'il me dit : « Voilà la maison qu'occupait la belle-sœur du comte Louis ». « Qui, M<sup>me</sup> de Steinbrugg ? » — Oui, reprit-il, vous savez sans doute combien il l'a aimée ? » Je lui dis que je le savais et alors il me parla dans le plus grand détail de cet attachement et de celle qui l'avait inspiré ». Et M<sup>me</sup> de la Briche de terminer sa lettre par ces mots : « Si vous me demandez pourquoi, ayant aimé M<sup>me</sup> de Steinbrugg d'une manière aussi honnête, aussi pure qu'il m'aimait moi-même, il n'avait cependant jamais pu cacher aussi bien ce sentiment, je ne pourrai vous répondre que ce qu'il m'a dit lui-même, en répondant à cette même question : « C'est que je vous aime plus que je n'ai jamais aimé ».

La Révolution s'abattit comme une tempête sur les habitués de la rue de la Ville-l'Evêque et du Marais et creusa des vides sanglants dans leurs rangs. Mais M<sup>me</sup> de la Briche ne fut pas inquiétée : n'avait-elle pas fait un pacte avec le bonheur ? Elle put rouvrir déjà sous le Directoire ses salons qui brillèrent jusque sous Louis-Philippe. En 1798, M<sup>me</sup> de la Briche maria sa fille au comte Molé, qui devait être l'un des hommes d'Etat les plus marquants de la monarchie censitaire. L'union de Caroline de la Briche, au désespoir de sa tendre mère, ne fut pas heureuse ; mais Molé n'en poursuivit pas moins sa brillante carrière ; à deux reprises, il eut le portefeuille des Affaires étrangères. En 1832, la mort d'une petite-fille de M<sup>me</sup> la Briche, la comtesse de la Ferté-Meun, née Molé, mit fin aux réceptions de la châtelaine du Marais qui mourut en 1844, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une douce et touchante figure venait de disparaître, et, pour en fixer les traits, nous ne saurions mieux faire que de citer quelques lignes du portrait célèbre qu'en a laissé M<sup>me</sup> d'Houdetot : « Plus sensible que démonstrative, elle peut échapper aux regards de ceux qui ne savent pas deviner les traits délicats mais profonds qui caractérisent en elle la sensibilité. Elle aima une fois : son cœur et ses espérances trompées la préserveront pour la vie. Le souvenir de cet amour l'émeut encore quelquefois, mais ne l'entraîne jamais. Elle préfère le bonheur du repos et l'égalité de la raison au charme d'un sentiment qui enchante, mais qui enivre, et les seules passions qui resteront dans son cœur sont celles dont on ne peut craindre l'excès : l'amitié et l'amour maternel. L'accord de tous ces sentiments avec la raison l'a rendue d'une mesure parfaite dans toutes les relations de sa vie, et c'est la seule femme que j'aie vu parvenir à être sage sans être froide, et sensible sans faiblesse ». « Droite et souple comme un jonc », elle avait une voix « douce et touchante » et « les plus beaux yeux du monde ». Elle avait aimé « une fois dans sa vie ». C'est au comte — puis duc — de Crillon que fait

allusion M<sup>me</sup> d'Houdetot. Mais l'oncle de M<sup>lle</sup> Prévost s'était opposé obstinément au mariage de sa nièce, de bonne bourgeoisie, avec un homme du rang de M. de Crillon.

Heureux les Fribourgeois qui eurent l'honneur de passer quelques moments en sa compagnie lorsqu'elle visita notre pays en 1785, 1788 et 1805 ! Car elle fit cinq fois le voyage de Suisse : aux trois dates indiquées, ainsi qu'en 1822 et 1832. Mais nous ne possédons que de courts fragments de ses impressions de 1805, 1822 et 1832. Le site de Fribourg l'effraya : « tout enfin, dans Fribourg ressemble au désert le plus sauvage et on ne peut concevoir comment des hommes ont eu la pensée de s'y réunir en société et d'y former une ville ». Le comte d'Affry, qui l'avait vue quelques jours auparavant à Courgevieux, mais qui avait dû repartir, n'était plus là pour l'aider à supporter « le genre de beauté le plus sauvage et le plus horrible » de la pittoresque ville de Leurs Excellences. En revanche, la Gruyère, qu'elle traversa en 1788, lui inspire ces lignes : « C'est le plus beau, ou plutôt le seul beau pays du canton de Fribourg et il est bien étrange que les voyageurs passent aussi peu dans la Gruyère ». Et la charmante voyageuse de s'attendrir sur ces « bons bergers » (qui venaient de donner pas mal de fil à retordre en 1781 à ses amis fribourgeois !) et leurs compagnes, « paysannes presque toutes jolies, habillées avec soin et propreté, ayant des petits chapeaux d'une paille très fine et des gants pour préserver leurs mains de l'ardeur du soleil ». Les récits et les descriptions de M<sup>me</sup> de la Briche sont écrits dans une langue simple et précise, et bien qu'elle ne soit pas un grand écrivain, on y retrouve la sensibilité et la finesse du XVIII<sup>me</sup> siècle finissant. A tout prendre, les « Voyages » tiennent une place honorable à côté d'autres livres contemporains.

Il m'est très agréable de remercier et de féliciter le vice-président de notre Société d'histoire pour ses deux livres qui se lisent avec infiniment de plaisir et qui témoignent, une fois de plus, de son impeccable méthode et de son beau talent d'historien. Et je m'autorise de notre vieille amitié pour lui exprimer, en terminant, un vœu : c'est qu'après avoir fait revivre devant nos yeux émus la délicieuse amie du comte Louis d'Affry, il nous donne quelque jour le livre définitif, qu'il est particulièrement qualifié pour écrire, sur le premier landamman de la Suisse.

G. CASTELLA.

BERNARD DE VEVEY, avocat au barreau de Fribourg: *Le Droit d'Estavayer*. Les sources du droit du canton de Fribourg. Première section: Le droit des villes. Tome II. (Sammlung schweizerischer Rechtsquellen, herausgegeben auf Veranlassung des schweizerischen Juristenvereins mit Unterstützung des Bundes und der Kantone. IX. Abteilung.) Aarau. H. R. Sauerländer & Cie imprimeurs-éditeurs 1932.

Après le *Stadtrecht von Murten*, publié en 1925 par M. Friedrich Emil Welti, M. Bernard de Vevey, avocat à Fribourg, nous donne les sources du droit d'Estavayer.

M. de Vevey était particulièrement bien placé pour préparer et faire cette publication du droit de sa ville d'origine, à l'histoire de laquelle sa famille est mêlée depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il avait à sa disposition, par les archives de sa famille et les travaux d'un parent, Dom Jacques Philippe Grangier (1743-1817) des documents, recensions et copies, dont d'autres auraient ignoré l'existence.

L'ouvrage, de XXI et 478 pages est introduit par un aperçu (p. XVII-XX) — dont on regrettera la brièveté — sur la situation de la ville en droit féodal et sur le développement de la constitution communale; cette introduction est suivie de quelques indications sur le sceau de la commune et le sceau de la châtellenie d'Estavayer (pp. XX-XXI).

Le corps de l'œuvre est constitué par la publication de 254 documents (n<sup>os</sup> 1-254), (pp. 1-434), dont quelques-uns, déjà connus, simplement en regeste.

Un répertoire très complet des noms de lieux, des noms de personnes et des termes de droit facilite les recherches (pp. 435-478).

Les documents se suivent dans l'ordre chronologique; le premier (en regeste) date de 1228 (mention d'Estavayer dans le pouillé du diocèse de Lausanne établi par Conon d'Estavayer, chanoine de l'Eglise de Lausanne); le dernier — dernier acte du Conseil avant la chute de l'ancien régime — est une ordonnance du 27 janvier 1798, organisant une garde bourgeoise chargée de veiller à la sûreté publique.

Le document est précédé d'un titre et de la date du document. Il est suivi d'une brève description de l'original, quand il existe, des vidimus, des sceaux, de l'indication des registes, des éditions et des sources.

Les documents eux-mêmes sont de nature très diverse: droit « international » public, droit féodal, droit public communal et droit administratif, droit privé, droit pénal et de police, droit civil, droit ecclésiastique.

De tous ces documents, le plus important est le coutumier d'Estavayer (21 mai 1671), qui à lui seul occupe 110 pages.

Cette diversité des matières eut rendu la plus grande utilité si une sorte de table des matières avec classement méthodique et par discipline du droit des divers documents avec simple référence aux n<sup>os</sup> des documents de l'ouvrage avait accompagné l'ouvrage. Ce n'est pas un reproche fait à l'auteur de ne pas l'avoir dressée. C'est un simple désir que nous exprimons, désir dont nous serions heureux de voir la réalisation dans les publications futures que prépare l'auteur.

Les souverains du lieu furent certainement les rois de Bourgogne, qui très tôt peut-être ont cédé l'un ou l'autre de leurs droits à des tiers. Les droits comtaux appartinrent, comme dans tous le pays de Vaud, dès le 23 août 1011 à l'évêque de Lausanne, qui, bien qu'ayant cédé au cours des temps de nombreux bénéfices, en particulier à la maison de Savoie, garda le comté jusque très tard dans le moyen âge. La seigneurie existait déjà au XII<sup>e</sup> siècle; elle appartenait à la famille d'Estavayer dont le premier membre connu est Raynald (1135-env. 1156). Elle resta indivisée jusqu'en 1230, date à laquelle elle est partagée entre les trois branches de la famille, qui la possède cependant en indivision. Chaque bourgeois dépend toutefois individuellement du représentant de l'une des branches. Une des parts fut acquise par Fribourg le 19 avril 1488, une deuxième conquise en 1536 avec le Pays de Vaud et la troisième achetée en 1635.

Il est pour la première fois question des bourgeois d'Estavayer en 1291. L'acte de franchise du 17 avril 1350 (n<sup>o</sup> 12) réserve expressément en son art. 68 les coutumes et franchises non écrites. Ce qui implique l'existence de franchises et coutumes antérieures à cette date. L'acte de 1350 n'organise pas la commune; il énumère les droits et obligations des bourgeois.

Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle l'organisation de la commune ne variera guère. Elle a à sa tête un conseil composé des seigneurs ou de leurs châtelains, du gouverneur, et de 18 bourgeois, soit 6 par coseigneurie. Dès 1537, le conseil se composa d'un avoyer ou de son lieutenant, du gouverneur, de 12 conseillers et de six adjoints. En 1575, le nombre des adjoints fut réduit à 3; ils prirent le nom de bannerets (tribuni plebis), qui désignèrent eux-mêmes neuf nouveaux adjoints représentant la communauté. Le Conseil s'assemblait en grand Conseil, soit en réunion plénière, pour discuter les questions importantes, et en petit Conseil (sans les adjoints) pour les affaires ordinaires et pour rendre la justice.

Le Conseil était nommé par l'assemblée des bourgeois sur présentation des seigneurs, plus tard de l'avoyer, le 1<sup>er</sup> janvier

de chaque année. Cette même assemblée nommait les principaux fonctionnaires communaux, les fonctionnaires subalternes étant nommés par le Conseil.

Les bourgeois paraissent avoir eu tous les mêmes droits jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 26 mai 1715, le Conseil institua une seconde bourgeoisie, « attitrée de seconde et petite bourgeoisie ».

L'organisation que nous venons brièvement de décrire, subsista jusqu'au 27 janvier 1798, date à laquelle l'arbre de la liberté fut planté et où les bourgeois déclarèrent qu'ils se trouvaient dans « la nécessité de se soustraire à l'obéissance envers la ville de Fribourg ».

Il serait vain de vouloir entrer dans le détail des nombreux documents qui appartiennent à six siècles d'existence, ou même de faire un choix. La matière est trop diverse et chaque acte est dans sa catégorie important.

En terminant cette brève recension, nous félicitons vivement son auteur et voulons souhaiter que de nombreux lecteurs, juristes et historiens, abordent cet ouvrage de lecture facile, et nous formons le vœu que cette excellente publication soit bientôt suivie du droit des autres villes de notre canton. M. de Vevey aura apporté à l'histoire de nos institutions la contribution la plus importante qui pouvait être.

*L. D.*



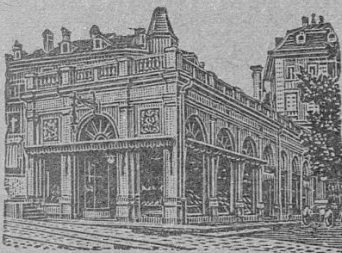
# LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

16, RUE DE ROMONT, 16  
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE  
NOUVEAUTÉ·THÉOLOGIE  
DROIT —:— SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

6-6

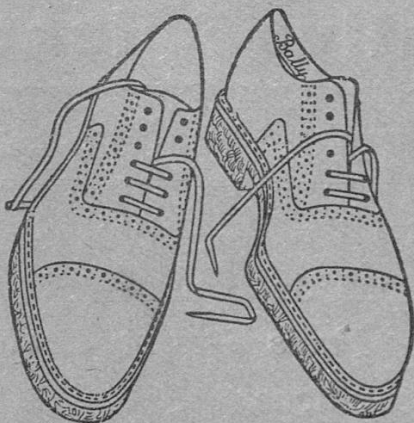


AUX  
ARCADES

se trouvent  
les plus

grands Magasins de Chaussures  
du canton, vendant bon et bon  
marché — RICHELIEUX  
Messieurs et Dames — Souliers  
à bride et découpés pour Dames  
Chaussures **DOSSENBACH**

6-6 Maison fondée en 1881



S. Glasson, Bulle

:: Photographe-Paysagiste :::



Tous travaux concernant  
la photographie

6-5

## NOUVEAUTÉS

COMTE P. DE ZURICH:	<i>Les voyages en Suisse de Madame de la Briche en 1785 et 1788</i>	Fr. 7.50
» » »	<i>Une Femme Heureuse MADAME DE LA BRICHE . . . . .</i>	» 11.—
G. DE REYNOLD:	<i>Le Génie de Berne et l'Œuvre de Fribourg</i>	» 3.50
MAILLARD:	<b>Voyages en Pays de Fribourg</b>	» 4.80

**Librairie J. C. Meyer**  
**Paul MEYER, successeur, FRIBOURG**  
Téléphone 97 6-6 Rue des Epouses

### ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES Production et distribution d'énergie électrique.



### Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tout devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises. 6-6

## **Banque Coopérative Suisse**

**SCHWEIZ. GENOSSENSCHAFTSBANK**

*Place de la Gare*

**FRIBOURG**

*Place de la Gare*

**CAPITAL et RÉSERVES Fr. 22 500 000.—**

Traite toutes les opérations de banque

*Dépôts — Titres — Change — Prêts — Bourse etc.*

6-6

aux meilleures conditions.



# Galissuvalt Villars

A BASE DE MALT · LAIT · OEUF ·  
MIEL & CACAO

*le délicieux déjeuner  
le fortifiant idéal*

*doit son immense succès  
à l'avantage reconnu  
d'une qualité insurpassée  
et d'un prix réduit.*

Boîte 500 gr., Fr. 3.- Boîte 250 gr., Fr. 1.60 Cornet 500 gr., Fr. 2.80

## Chocolat VILLARS

2, RUE DE ROMONT

**FRAGNIÈRE FRÈRES**

VICTOR H. BOURGEOIS

**Fribourg et ses Monuments**

Le meilleur guide de Fribourg et le plus complet  
Un vol. in-8° 208 p. et 108 illustr.

Broché Fr. 6.—  
Relié pleine toile > 8.50

**EDITEURS**

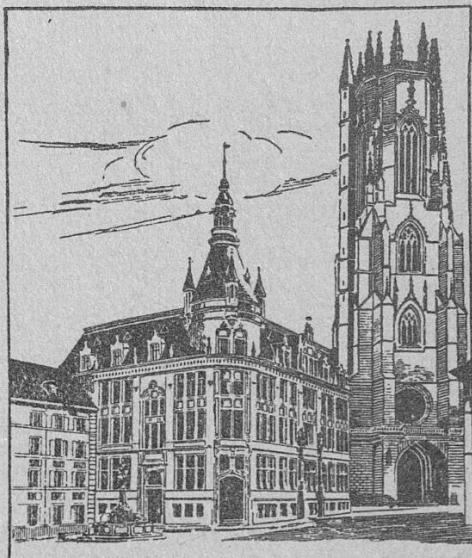
FRIBOURG

FRIBOURG

## BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL : fr. 30.000.000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT



*Agences : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.*



*79 Correspondants  
d'Epargne  
dans les principales localités  
du canton  
de Fribourg.*



**Traite toutes les opérations de banque  
aux meilleures conditions**

6-6

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que  
les auteurs des articles.**